


Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 04 avril 2017

Délibération n° 2017/43

L'an deux mille dix-sept, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint Dizier Leyrenne, sur la convocation en date du 29 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LANDE – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – LABORDE – GAUDY – AUCOUTURIER – CONCHON - et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNE – BATTUT – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Les suppléants : MM. LEGRAND – PICOURET – TRUFFINET – DOUMY et Mmes DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – THOMAS – OCTOBRE – CHENEVEZ – GRIZON.

Etaient excusés :

MM. CHAUSSECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – GIRON – FASSOT – VALLAYES – SIMONET – MAZIERE – FAURY – GAILLARD – MOULINIER et MMES BERNARD – COLON – NOUAILLE.

Mme BERNARD a donné procuration à M. JUILLET, M. JOUHAUD a donné procuration à M. LANDE, M. RIGAUD a donné procuration à Mme CAPS, M. CHAPUT a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. GIRON a donné procuration à M. AUBERT, M. GAILLARD a donné procuration à M. GAUDY, Mme NOUAILLE a donné procuration à Mme SUCHAUD et M. MOULINIER a donné procuration à M. PACAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à Mme PIPIER.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, Mme DURANTON représente M. SIMONET, M. LEGRAND représente M. ROYERE, Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES, M. PICOURET représente M. COUSSEIROUX et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
		Abstentions	Blanc	Nul
67	57	61		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
61	-	-	-	-

Objet : MODIFICATION DU PROGRAMME DE RESTAURATION DE RIVIERES, MULTITHEMATIQUES « SOURCES EN ACTION 2 » (2017-2021), SOUS LA MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bourganeuf-Royère de Vassivière du 6 juin 2016 validant le programme d'actions "Sources en Action"

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIATE du 14 novembre 2016 validant le programme d'action du contrat territorial Vienne-Amont ;

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion des communautés Creuse Thaurion Gartempe et Bourganeuf – Royère de Vassivière au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant les modifications du programme demandées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en janvier 2017 ;

Considérant la nécessité d'harmonisation du programme "Sources en action" sur le territoire fusionné ;

Considérant le tableau suivant présentant les modifications des plans de financements initiaux validés par les 2 intercommunalités fusionnées ;

Thématiques	Montant initial validé en 2016		Nouveau montant proposé en 2017		Justifications
	en € TTC	en %	en € TTC	en %	
CONTINUITÉ ECOLOGIQUE (études et travaux)	584 442,0 €	24%	737 034,0 €	32%	Ajout d'actions - thématique prioritaire
BIODIVERSITÉ ET ZONES HUMIDES (étude et travaux)	45 980,0 €	2%	25 980,0 €	1%	1 étude supprimée
ESPACES AGRICOLES (travaux)	755 089,0 €	31%	765 526,5 €	33%	Ajout d'actions (partie de l'enveloppe communication transférée dans cette thématique)
PLANS D'EAU (animation)	136 300,0 €	6%	136 300,0 €	6%	Inchangé
ESPACES FORESTIERS ET RIPISYLVE (travaux et animation)	216 490,0 €	9%	221 618,5 €	9%	Ajout d'actions (partie de l'enveloppe communication transférée dans cette thématique)
ESPECES INVASIVES ET DECHARGES SAUVAGES (travaux et étude)	31 265,0 €	1%	31 265,0 €	1%	Inchangé
RISQUE INONDATION (étude)	60 000,0 €	2%	0,0 €	0%	Suppression du Contrat mais à revoir hors Contrat avec modification d'échelle
INDICATEURS DE SUIVI	30 200,0 €	1%	26 500,0 €	1%	1 étude supprimée
COMMUNICATION	140 000,0 €	6%	15 000,0 €	1%	Suppression/réduction des actions
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE	17 400,0 €	1%	0,0 €	0%	Suppression du Contrat mais à maintenir hors Contrat
ANIMATION DU CONTRAT	383 181,0 €	16%	378 181,0 €	16%	Forfaits frais de déplacement de l'agence de l'eau revus à la baisse
TOTAL	2 400 347,0 €	100%	2 337 405,0 €	100%	0 €

Considérant que le montant prévisionnel total de l'opération pour les 5 ans est de 2 337 405 € TTC dont 701 221,50 € d'autofinancement ;

Considérant qu'une programmation annuelle et un plan de financement plus précis seront soumis au Conseil communautaire pour chacune des 5 années du contrat ;

Considérant l'avis favorable de principe émis par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui rendra son avis définitif en juin 2017 ;

Considérant que le programme de travaux sera soumis au dépôt d'une Déclaration d'Intérêt Général, ce qui signifie la réalisation d'une enquête publique ;

Considérant que par souci de réduire la procédure administrative, le dossier sera déposé avec la Fédération de Pêche de la Creuse, qui porte des actions sur certaines parties du territoire intercommunal ;

Le Conseil communautaire :

- Valide le nouveau programme, multithématiques, prévisionnel de restauration des milieux aquatiques et humides « Sources en action 2 » (2017-2021) sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes CIATE - Bourgneuf Royère de Vassivière, ainsi que son plan de financement prévisionnel.
- Autorise le Président à signer le Contrat « Sources en action 2 » avec les partenaires financiers, les coordonnateurs et autres maîtres d'ouvrages du programme.
- Autorise le Président à déposer un nouveau dossier de Déclaration d'Intérêt Général auprès des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires de la Creuse) pour les travaux prévus dans le programme « Sources en action 2 », ainsi qu'à lancer l'enquête publique nécessaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

